

C ALLIAN

BULLETIN MUNICIPAL N°110 | avril 2026

www.callian.fr



© F. CAVALIER



ÉDITO p.3

ÉQUIPE MUNICIPALE p.4

p.5 à 7 | Le Conseil Municipal du 08/12/2025

p.8 - 9 | Le Conseil Municipal du 11/02/2026

p.10 | Le Conseil Municipal du 21/03/2026

p.10-11 | Le Conseil Municipal du 23/03/2026

INFOS ECHO

p.12 | Un beau geste

p.12 | Médiathèque

p.13 | Service jeunesse

p.14 | Travaux

p.15 | Partenariat

p.15 | Blablacar

ASSOCIATIONS

p.16 | Callian autour de la truffe

p.17 | Chasse aux oeufs

p.18 | Carnaval

INFORMATIONS p.19

ÉTAT CIVIL p.20

À votre écoute

04 94 39 98 40

Place de la Mairie

mairiecallian@callian.fr

www.callian.fr



Permanences en Mairie

François CAVALLIER | Maire | Toute la semaine sur rendez-vous

Jean-Christophe BERTIN | 1^{er} Adjoint
Samedi matin sur rendez vous
Travaux, sécurité, risques majeurs

Pascale AUGUET-OTTAVY | 2^{ème} Adjointe
Espaces naturels, forêt, agriculture, alimentation
Mardi matin sur rendez vous

Jean-Luc ANTONINI | 3^{ème} Adjoint
Finances, administration générale, économie locale
Toute la semaine sur rendez vous

Marie MEYER | 4^{ème} Adjointe
Ecoles
Lundi matin sur rendez vous

Jacques BERENGER | 5^{ème} Adjoint
Culture, vie associative, bulletin municipal
Lundi matin sur rendez vous

Cécile AUTRAN | 6^{ème} Adjointe
Vie locale, évènementiel, numérique
Mercredi après-midi sur rendez vous

Jean-Christophe CHAUTARD | 7^{ème} Adjoint
Environnement, développement durable, aménagement du territoire
Jeudi matin sur rendez vous

Sophie LOPEZ | 8^{ème} Adjointe
Jeunesse, santé, social, sport
Lundi matin sur rendez vous

Responsable des Services | Norman NOVIANT
Urbanisme | Alicia VACCA, Cynthia FORT
Comptabilité | Cindy MARINO
Service du Personnel | Véronique VIOLA, Deborah ESCUDIER
Accueil | Chloé BAIWIR
Etat-Civil, culture | Margaux BURCHI-LABOIRE
Secrétariat Général, aide sociale | Sophie HAINET-ATLANI
Service technique | Florian GRÉVERIE
Service jeunesse | Laura DI AMORE, Eric ALTHEIMER
www.jeunesse.callian.fr
Secrétariat du Maire | Sophie HAINET-ATLANI
Service médiathèque et patrimoine | Virginie ROUSTAN,
Jessica FORT
Police municipale (04 94 76 42 12) | Romain ESCUDIER,
Jean-Philippe MICHAUD, Jean-Michel NAVEZ, Yann BALMET
ASVP | Laurent BUSIGNIES
Régie centralisée | Sophie GIOVINAZZO

Mes chers concitoyens,

Les dernières semaines ont été marquées par la séquence électorale des élections municipales et communautaires. Dans notre commune, une seule liste s'est présentée aux suffrages des électeurs le 15 mars. C'est loin d'être un cas isolé, puisque plus des deux tiers des communes françaises étaient dans le même cas, notamment parce que le mode de scrutin a évolué dans les communes de moins de 1000 habitants, éliminant les listes incomplètes ou non paritaires qui y étaient nombreuses. Ce chiffre est aussi le reflet d'une certaine fatigue démocratique, et ce constat interdit à vos élus de trop s'enflammer : il y a dans cette situation une part, sinon d'indifférence, au moins de défaussement. Si les français veulent tous être associés toujours plus aux décisions qui les concernent, force est de constater que cela ne les fait pas s'engager davantage.

Dans ce contexte, je dois adresser beaucoup de remerciements : d'abord à celles et ceux qui ont assuré le bon déroulement de l'organisation de l'élection, et aussi bien sûr à toutes celles et ceux qui ont choisi de se déplacer malgré le manque d'enjeu, prouvant ainsi que cette configuration à une seule liste n'est pas que le résultat de cette fatigue démocratique évoquée ci-dessus, mais qu'il y entre aussi une part d'adhésion et de consensus. La liste que je conduisais est donc élue à l'unanimité des suffrages exprimés, et je me fais l'interprète de chacun de ses 29 membres pour vous exprimer notre gratitude et notre reconnaissance !

L'équipe que j'ai le plaisir et l'honneur de conduire aborde ses missions avec beaucoup d'enthousiasme, de motivation et d'envie de bien faire. Elle est riche d'une variété de compétences, et d'une représentativité qui méritaient bien votre confiance pour représenter chacun d'entre vous et assurer la défense de l'intérêt général. Elle va cultiver, comme les équipes précédentes que j'ai dirigées, l'esprit de travail collégial auquel je suis très attaché.

Et ce n'est pas tout ! Car, comme si cette méthode avait fini par convaincre nos collègues élus communautaires, j'ai eu le grand honneur d'être élu, sur la lancée, à la tête de notre communauté de communes, là aussi à l'unanimité des suffrages exprimés, ce qui rejaillit sur notre commune tout entière. La charge s'annonce immense mais passionnante, pour orienter notre intercommunalité comme un outil au service des communes, et qui sache considérer chacun avec empathie.

Je vous renouvelle tous nos remerciements pour votre confiance !

Bien à vous tous,

François Cavallier,
Maire de Callian
Président de la Communauté de Communes
du Pays de Fayence

Ce journal, qui s'inscrit dans une démarche de développement durable, est imprimé sur du papier 100% recyclé.

Responsable de la publication : Maire de Callian - François Cavallier • **Impression, conception, infographie** : CreaMania - www.crea-mania.com • **Crédits Photos** : Jacques Berenger, J-C Chautard, Médiathèque, Ch. Godet, Service jeunesse
Tirage, publication 2300 exemplaires - Dépôt légal à parution (Avril 2026)

La rédaction n'est pas responsable des textes, photos, dessins publiés, qui engagent la seule responsabilité de leurs auteurs. Les documents rédactionnels, photos ne sont pas rendus ou renvoyés aux expéditeurs et leur envoi implique l'accord de l'auteur pour leur libre publication. Les chiffres et bilans prévisionnels annoncés dans le journal mensuel sont donnés à titre purement indicatif, et ne sauraient être une promesse de réalisation. Les informations données sont à titre rédactionnel et ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur par erreurs ou omissions. Tous droits de reproduction ou adaptation, même partielle, par quelque procédé que ce soit, des textes, photos et illustrations, sont strictement interdits dans tous les pays. (Loi N°92-597 du 1.07.1992, code de la propriété intellectuelle)

VOTRE ÉQUIPE MUNICIPALE



© Var Matin

De gauche à droite sur la photo :

REBUFFEL Emilie, MONTLAHUC Pascal, SPELLE François, FOURNEL Marie-Joëlle, BRUYERE Stéphanie, BERENGER Jacques, Chautard Jean-Christophe, AUTRAN Cécile, RENUCCI Jean-Claude, BERTOZZI Donat, ANTONINI Jean-Luc, FOULON Stéphanie, CAVALLIER François, TESTARD Basile, MEYER Marie, GINOUX Bérengère, VERCHER Philippe, LOPEZ Sophie, REBUFFEL Cindy, AUGUET-OTTAVY Pascale, CACHELEUX Karine, FIAT Michel, BOISNET Marie, BUIRON Sandrine, JACOBI ERIC.

Absents sur la photo : BERTIN Jean-Christophe, KOENIG Timothée, TANZI Christiane, MONÉRY Olivier.

le conseil municipal ► du 08 décembre 2025

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 septembre 2025

1 | Demande de subvention au conseil départemental pour le projet d'extension de la salle des sports.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de demander une subvention complémentaire sur les crédits 2025 au conseil départemental pour la réalisation, en 2026, du projet d'extension de la salle des sports d'un montant de 100 000€.

Adopté à l'unanimité

2 | Vente d'un véhicule des services techniques

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de vendre un véhicule de marque IVECO, immatriculé FV-648-EP, utilisé par les services techniques pour un montant de 30 000€ à la société SAS GRASSE POIDS LOURDS.

Adopté à l'unanimité

3 | Achat d'un camion benne ISUZU pour les services techniques.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de procéder à l'acquisition, auprès de la société SAS GRASSE POIDS LOURDS, d'un camion ISUZU d'un montant de 47 940 € TTC. Ce véhicule est destiné aux services techniques de la commune et viendra remplacer le camion IVECO actuel.

Il est prévu que le produit de la vente de l'IVECO, estimé à 30 000 € TTC, soit imputé en déduction du montant de l'achat du nouveau véhicule.

Adopté à l'unanimité

4 | Participation de la commune à un voyage scolaire du lycée St. Exupéry.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de participer aux frais du voyage scolaire organisé par le lycée Saint-Exupéry de Saint-Raphaël, à raison de 150 € par élève callianaise. Deux lycéennes étant concernées, l'aide totale s'élèvera à 300 €.

Adopté à l'unanimité

5 | Tarifs séjour ski.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal leur approbation pour la mise en place des tarifs pour le séjour de ski prévu du 16 au 21 février 2026, dans le cadre de l'ALSH 2026, comme suit :

- Séjour avec cours de ski : 350 € pour la semaine
- Séjour sans cours de ski : 320€ pour la semaine.

Les recettes correspondantes seront affectées au budget de l'exercice considéré.

Adopté à l'unanimité

6 | Ouverture dominicale des magasins Norauto et Action.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser les magasins Norauto et Action

à déroger au repos dominical, pour les jours suivants :

• NORAUTO :

Les dimanches 21 et 28 juin 2026

Les dimanches 19 et 26 juillet 2026

Le dimanche 29 novembre 2026

Les dimanches 6, 13 et 20 décembre 2026

• ACTION :

Les dimanches 5, 12, 19 et 26 juillet 2026

Les dimanches 2, 9 et 16 août 2026

Les dimanches 22 et 29 novembre 2026

Les dimanches 6, 13 et 20 décembre 2026

Adopté à l'unanimité

7 | Mise aux normes de la piste DFCI i3 par éclaircie du peuplement et valorisation du bois.

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de mener à bien une opération d'éclaircie forestière nécessaire sur la piste DFCI I3, qui relie le stade de Montauroux aux panneaux photovoltaïques de Callian.

Cette piste est un axe essentiel pour la défense des forêts contre les incendies. Toutefois, les travaux de débroussaillage déjà réalisés dans le cadre du Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) se sont révélés insuffisants en raison d'une densité trop importante d'arbres, empêchant la réception définitive de l'ouvrage.

Pour terminer la mise aux normes de la Bande Débroussaillée Sécurisée (BDS) et permettre sa réception par les services compétents, une coupe d'éclaircie est donc indispensable. Cette intervention, au-delà de sécuriser la piste, permettra également d'exploiter une parcelle forestière communale et de générer des recettes pour la commune grâce à la vente du bois

Adopté à l'unanimité

8 | Approbation de la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT) et d'un plan mercredi.

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de signer une convention visant à mettre en œuvre un Projet Éducatif Territorial (PEDT) et un « Plan mercredi » sur la commune de Callian.

Ce PEDT a pour objectif d'organiser une politique éducative cohérente et de qualité sur le territoire, en coordonnant les actions de l'ensemble des acteurs éducatifs (école, associations, familles). Il définit un cadre commun pour les activités périscolaires et extrascolaires, afin d'assurer la continuité éducative et la qualité des propositions faites aux enfants.

Dans ce cadre, le « Plan mercredi » vise spécifiquement à développer une offre éducative renforcée et structurée le mercredi, autour d'activités culturelles, sportives, artistiques et citoyennes.

La convention lie la Commune, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Var et la CAF du Var. Elle précise les objectifs communs, les engagements de chacun, les modalités d'organisation des activités ainsi que les conditions de financement.

Adopté à l'unanimité

9 | Avenant à la convention d'objectifs et de financement de la CAF.

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'approuver l'avenant à la convention d'objectifs et de financement 2023-2027 conclu entre la Caisse d'Allocations Familiales du Var et la Commune de Callian, relatif à la « Subvention de soutien aux formations Bafa/Bafd », ainsi que son addendum fixant les modalités de calcul de ladite subvention, tels que joints en annexe à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant et son addendum avec la Caisse d'Allocations Familiales du Var, ainsi que tous les documents afférents nécessaires à sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité

10 | Liste des parcelles de la commune de Callian transférées à l'ONF.

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de demander l'application du régime forestier sur les parcelles du tableau en annexe pour une surface de 1 692,4035 ha répartis sur le territoire communal de Tanneron pour 1 110,2690 ha et sur le territoire communal de Callian pour 582,1345 ha.

La forêt communale de Callian relevant du régime forestier sera désormais de 1 692 ha 40 à 35 ca.

Adopté à l'unanimité

11 | Régularisation des amortissements au prorata temporis de l'année 2025.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation d'approuver la décision modificative n° 3 du budget principal 2025, comme détaillée ci-contre :

Adopté à l'unanimité

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	12 146,00 €	- €	- €	- €
TOTAL D 023 : Virement à la section	12 146,00 €	- €	- €	- €
D-6011 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	- €	12 146,00 €	- €	- €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	12 146,00 €	- €	- €
TOTAL FONCTIONNEMENT	12 146,00 €	12 146,00 €	- €	- €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	12 146,00 €	- €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	12 146,00 €	- €
R-2005 : Amort. Licences, logiciels, droits similaires	- €	- €	- €	1 410,00 €
R-201320 : Amort. constructions autres bâtiments privés	- €	- €	- €	240,00 €
R-201352 : Amort. install. générales. des constructions - Bâtiment privés	- €	- €	- €	732,00 €
R-201568 : Amort. autre matériel et outillage incendie et défense civile	- €	- €	- €	545,00 €
R-2015730 : Amort. autre matériel et outillage de voirie	- €	- €	- €	1 309,00 €
R-20158 : Amort. autres installations, matériel et outillage techniques	- €	- €	- €	431,00 €
R-201828 : Amort. autres matériels de transport	- €	- €	- €	55,00 €
R-201831 : Amort. matériel informatique scolaire	- €	- €	- €	1 024,00 €
R-201830 : Amort. autre matériel informatique	- €	- €	- €	456,00 €
R-201841 : Amort. matériel de bureau et mobilier scolaire	- €	- €	- €	464,00 €
R-201840 : Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	- €	- €	- €	32,00 €
R-20185 : Amort. matériel de téléphonie	- €	- €	- €	174,00 €
R-20180 : Amort. autres	- €	- €	- €	5 274,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €	12 146,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	- €	- €	12 146,00 €	12 146,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	- €	- €	- €	- €

12 | Suppression d'un emploi de Directeur Général des Services et création d'un emploi de Responsable des services.

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de supprimer l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services et la création d'un nouvel emploi de Responsable des services.

Cet emploi de Responsable des services sera créé à compter du 8 décembre 2025 et relèvera de la catégorie A au 8^e échelon, avec un indice brut de 693 et un indice majoré de 580, à temps complet. Conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 332-8 et L. 332-14, ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel.

Cette adaptation de l'organigramme municipal s'inscrit dans une volonté d'optimisation de la structure des services et de gestion des ressources humaines, tout en assurant la continuité de la gestion administrative et technique de la collectivité.

Adopté à l'unanimité

13 | Création de postes d'animateurs

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de créer quatre postes d'adjoints d'animation dans le but de permettre le bon fonctionnement du service jeunesse et de l'ALSH.

Adopté à l'unanimité

14 | Dérogation au plafond des 25 heures supplémentaires pour la police municipale

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de déroger au plafond des 25 heures supplémentaires pour la police municipale qui sont sollicités dans de nombreuses situations et interviennent régulièrement en dehors de leur temps de travail, notamment en période estivale lors de manifestations ou événements.

Adopté à l'unanimité

15 | Création de postes d'adjoint technique et technicien – Mise à jour à jour des tableaux d'effectifs.

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de procéder à la suppression et à la création de postes en vue du départ du responsable des services techniques.

Adopté à l'unanimité

16 | Procédure d'aliénation partielle du chemin rural situé quartier St. Donat : Lancement d'une enquête publique.

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'engager la procédure d'aliénation partielle de la partie du chemin rural situé au quartier St. Donat pour Monsieur Gary MEYER et de saisir le tribunal administratif pour la nomination d'un commissaire enquêteur.

Adopté à l'unanimité

17 | Adhésion à l'association instinct animal SOS faune sauvage.

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'adhérer à l'association « Instinct Animal » - SOS Faune Sauvage pour l'année 2026.

L'adhésion est fixée à 250€/an.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de plusieurs points, puis se tient à l'écoute des questions et remarques.

1 | Vœux de la commune

Monsieur le Maire rappelle que les vœux de la commune de Callian se tiendront le **vendredi 9 janvier 2026 à 18h30**. Il invite les élus à y assister.

2 | Évolution du financement du service des déchets

Monsieur le Maire présente l'état d'avancement du dossier relatif à l'évolution du financement du service des déchets, en précisant que certaines décisions ne sont pas encore votées. Il indique qu'un projet de délibération, désormais disponible, sera soumis au débat et au vote du conseil communautaire, prévu le mercredi suivant. Le projet prévoit l'adoption, à compter de 2027, d'un système de financement mixte, l'année 2026 servant de période de comptabilisation des usages. Ce système reposerait sur :

- Une part fixe, de nature fiscale, basée sur la valeur locative (principe similaire à la TEOM actuelle) ;
- Une part incitative, fondée sur l'utilisation du service, notamment le nombre de levées, avec un nombre minimum et maximum défini.

L'année 2026 permettrait de comptabiliser les usages des ménages, la première facturation selon ce mode intervenant en 2027, sous réserve de l'adoption définitive du dispositif.

Monsieur le Maire précise que les modalités tarifaires ne sont pas encore arrêtées et que seul le **principe du dispositif** est à ce stade soumis à validation.

Il est rappelé que, lors des échanges communautaires, une hypothèse évoquée reposait sur :

- Un taux de TEOM à 9,40 % de la valeur locative (contre 11,80 % actuellement),
- Complété par un coût par levée ou présentation de bac.

Monsieur le Maire souligne que le système actuel est jugé inéquitable, certaines contributions étant sans commune mesure avec le coût réel du service rendu. Il précise toutefois ne pas adhérer sans réserve à l'ensemble des propositions communautaires.

Il attire particulièrement l'attention sur la nécessité de travailler non seulement sur les recettes, mais également sur la maîtrise et l'adaptation des dépenses, afin d'assurer une collecte efficace et une meilleure salubrité.

Il estime que la réduction du nombre de collectes ne peut, à elle seule, entraîner une baisse mécanique des volumes de déchets et que les difficultés actuelles ont nourri un sentiment de dégradation du service pour certains usagers.

3 | Opération REHABILITATION DU PRADON EN ECOLE MATERNELLE– Planning et études préalables

Monsieur le Maire informe le conseil de l'état d'avancement de l'opération.

Il précise que, compte tenu de la complexité technique du projet, la commune a engagé une prestation de programmiste afin d'établir :

- Un chiffrage précis de l'opération,
- Un programme technique détaillé,
- Un échéancier prévisionnel fiable.

Il est rappelé que cette étude est indispensable avant :

- Le lancement de la maîtrise d'œuvre,,
- La sollicitation des subventions,
- La mobilisation de financements bancaires.

Des échanges ont d'ores et déjà eu lieu avec le Département, la Région, l'État et l'Union européenne, des intentions de subventions ayant été exprimées, sous réserve de la finalisation de l'étude du programmiste.

4 | Remerciements

Monsieur le Maire remercie les bénévoles ayant contribué aux dernières animations communales, notamment le marché de Noël.

La séance est levée après ces échanges :

En marge de la séance, un riverain précise que selon lui l'année 2026 ne constitue pas une « année test » à proprement parler, mais une année de comptabilisation des usages, servant de base au calcul de la part incitative appliquée en 2027.

Monsieur le Maire confirme qu'il a cette même lecture du projet en question.

le conseil municipal

du 11 février 2026

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 décembre 2025

1 | Approbation de la convention de recherche de subvention et d'aides avec la société OPTIMA CLASSE 6 (SubstanCiel) pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'ingénierie financière relative au projet de la transformation d'un EHPAD en école.

Monsieur le Maire présente la décision du Maire concernant la signature de la convention avec la société « SubstanCiel, » qui accompagnera la collectivité dans la recherche de subventions dans le cadre du projet de réhabilitation du Pradon en école maternelle

Adopté à l'unanimité

2 | Signature d'une convention de répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de signer une convention avec la mairie de Peymeinade pour la répartition intercommunales des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.

Adopté à l'unanimité

3 | Changement du lieu de tenue des séances du conseil municipal.

Monsieur le Maire sollicite du conseil d'approuver le déménagement des séances du conseil municipal à compter du 21 mars 2026.

Cette décision fait suite au constat que la salle du conseil de la mairie sera trop petite et inadaptée pour accueillir le nombre de conseillers municipaux — porté à 27 membres à l'issue des élections municipales de 2026 — ainsi que le public.

Adopté à l'unanimité

4 | Dissolution de la société publique locale « INGENIERIE DEPARTEMENTALE 83 ».

Monsieur le Maire sollicite du Conseil l'autorisation de céder l'unique action détenue par la Commune de Callian dans la SPL « Ingénierie Départementale 83 » au profit du Département du Var, pour un montant de 200 €. Cette décision fait suite à la dissolution prochaine de cette société, consécutive à la création d'un nouvel établissement public « Var Ingénierie » par le Département. La Commune approuve ainsi son retrait du capital de la SPL...

Adopté à l'unanimité

5 | Versement d'une subvention à la coopérative scolaire pour la classe découverte en mars 2026.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil l'autorisation de verser une subvention de 2 800 euros à la coopérative scolaire, au titre de la participation de la commune à la classe découverte organisée en mars 2026.

Adopté à l'unanimité

6 | Signature d'un contrat pour la collecte des déchets soumis au versement de la redevance spéciale

Monsieur le Maire sollicite du Conseil l'autorisation de signer le contrat type relatif à la redevance spéciale pour les déchets assimilés aux ordures ménagères.

Ce texte approuve le contrat type qui définit les droits et obligations des producteurs de déchets (professionnels générant plus de 3 000 litres par semaine) et de la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF). Il fixe les modalités techniques de collecte, le mode de calcul de la redevance, avec deux facturations annuelles, la durée du contrat d'un an, renouvelable et la procédure en cas de litige. La mise en œuvre est prévue à compter du 1 juillet 2026.

Adopté à l'unanimité

7 | Fixation des redevances pour occupation du domaine public communal.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil l'autorisation d'actualiser et d'unifier le régime des redevances d'occupation du domaine public communal, en abrogeant la précédente délibération de mai 2024.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le principe selon lequel toute occupation privative du domaine public notamment les réseaux de communications électroniques, les installations radioélectriques, les occupations temporaire du domaine public (chantiers, bennes, etc.) donne lieu au paiement d'une redevance. Pour 2026, les montants sont fixés comme suit :

- **Réseaux de communications électroniques** : application des barèmes plafonds réglementaires, revalorisés selon l'indice TP01 (ex : 49,11 €/km pour les artères souterraines sur le domaine public routier communal).

- **Installations radioélectriques** (antennes, pylônes) : redevance librement fixée par la commune selon la surface, la durée et les avantages économiques de l'occupant.

- **Occupations temporaires** (bennes, chantiers) : montants définis par une annexe tarifaire. La redevance est payable d'avance, le Maire étant chargé de délivrer les autorisations et d'émettre les titres de recettes correspondants.

Adopté à l'unanimité

8 | Autorisation de supprimer des documents du fond de la médiathèque municipale.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil l'autorisation de procéder au désherbage des collections de la médiathèque municipale.

Cette délibération a pour objet de permettre le retrait des inventaires des documents usagés, obsolètes ou en mauvais état, afin de maintenir la qualité et l'attractivité des collections

Chaque opération fera l'objet d'un procès-verbal signé par le Maire, détaillant les documents éliminés et leur destination.

Adopté à l'unanimité

9 | Approbation du règlement intérieur et inscription de cours de langue française.

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'approbation du règlement intérieur et du formulaire d'inscription de l'atelier de langue française organisé par la médiathèque municipale de Callian. Cet atelier, animé par des bénévoles et coordonné par la responsable de la médiathèque, vise à favoriser l'intégration et l'autonomie linguistique des participants à compter de la rentrée de septembre 2026.

Adopté à l'unanimité

10 | Création et annulation d'emplois techniques.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil l'autorisation de créer un emploi permanent de responsable des services techniques et à ouvrir la procédure de recrutement.

Suite au futur départ du précédent responsable, ce texte vise à assurer la continuité du service technique communal en créant un poste de catégorie B, à temps complet, dont les missions incluent la direction du service, le pilotage de projets structurants (réhabilitation EHPAD, école, aménagement du cœur de village) et le suivi de maîtrise d'ouvrage. Le texte acte également la suppression corrélative d'un poste de technicien territorial (catégorie B, échelle C1) et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal. Monsieur le Maire est autorisé à déclarer la vacance du poste et à conduire l'ensemble de la procédure de recrutement.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Monsieur le Maire exprime sa gratitude envers l'ensemble des élus pour leur engagement tout au long de cette mandature, malgré leurs occupations respectives, la charge mentale induite et l'appréhension liée à la technicité.

Aurélié COURANT prend la parole pour s'enquérir de l'avancement du projet Pradon (études, devis, etc.).

Norman NOVIANT lui répond que le programmiste doit prochainement remettre son compte rendu, ce qui permettra d'identifier précisément les besoins. Suivront ensuite le lancement d'un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre (prévu avant l'été), puis un appel d'offres pour les entreprises, parallèlement au dépôt du permis de construire.

Philippe VERCHER fait part de son inquiétude quant à l'arrivée prochaine des gens du voyage et interroge Monsieur le Maire sur l'éventualité d'une solution évoquée lors des bureaux communautaires.

Monsieur le Maire indique qu'un terrain a été proposé, mais qu'il n'a pas été jugé convenable par le représentant des gens du voyage.

Enfin, **Monsieur GAULT**, en sa qualité de président de l'association des oléiculteurs, exprime sa reconnaissance envers les élus.



le conseil municipal

du 21 mars 2026

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars à 10 heures, le conseil municipal de la commune de Callian, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANTONINI, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du CGCT.

Ouverture de la séance

- Appel nominal – vérification du quorum
- Désignation du secrétaire de séance

Installation du conseil municipal

Lecture des résultats proclamés.
Le conseil municipal est déclaré installé.

Élection du maire

Nombre de votants : 23
Suffrages exprimés : 23

Monsieur François CAVALLIER obtient 23 voix.
Il est proclamé maire et immédiatement installé.

Fixation du nombre d'adjoints

Le conseil municipal fixe à 8 le nombre d'adjoints.
Adopté à l'unanimité

Élection des adjoints

La liste conduite par Monsieur Jean-Christophe BERTIN obtient 23 voix.

Sont élus adjoints :

1. Jean-Christophe BERTIN, 2. Pascale AUGUET-OT-TAVY, 3. Jean-Luc ANTONINI, 4. Marie MEYER, 5. Jacques BERENGER, 6. Cécile AUTRAN, 7. Jean-Christophe CHAUTARD, 8. Sophie LOPEZ

Délégations aux adjoints

Les missions sont réparties conformément à la délibération du conseil municipal.
Adopté à l'unanimité

Conseiller municipal délégué

Monsieur Jean-Claude RENUCCI est désigné conseiller municipal délégué.

Adopté à l'unanimité

Charte de l'élu local

Lecture de la charte par Mr Le Maire

Délégations au maire

Le conseil municipal accorde les délégations prévues par l'article L.2122-22 du CGCT.

Adopté à l'unanimité

Indemnités

Les indemnités du maire, des adjoints et du conseiller délégué sont fixées.

Adopté à l'unanimité

Commissions municipales

Le conseil municipal crée les commissions municipales.

Adopté à l'unanimité

CCAS

Le conseil municipal fixe la composition du CCAS à 5 membres élus et 5 membres nommés.

Sont élus :

Sophie LOPEZ, Stéphanie BRUYERE, Sandrine BUIRON, Christiane TANZI, Marie-Joële FOURNEL

Adopté à l'unanimité

le conseil municipal

du 23 mars 2026

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2026

1 | Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2026.

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026 est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

2 | Rapport d'orientation budgétaire 2026

Le Conseil municipal débat du **rapport d'orientation budgétaire 2026**. Il est rappelé que ce débat est obligatoire dans les deux mois précédant le vote du budget et qu'il ne donne pas lieu à vote, mais à une prise d'acte.

La présentation met en évidence :

- Un contexte économique incertain, marqué par une croissance modérée, une inflation revenue sous les 2 % et des taux d'intérêt élevés ;

- Des **recettes réelles de fonctionnement estimées à 4,69 M€**, reposant majoritairement sur la fiscalité locale ;
- Des **dépenses réelles de fonctionnement estimées à 4,54 M€**, en hausse maîtrisée ;
- Une **épargne brute estimée à 153 000 €**, soit un taux d'environ 3,3 %, inférieur aux seuils habituellement recommandés ;
- Un encours de dette estimé à **2,09 M€**, avec une capacité de désendettement temporairement dégradée ;

Plusieurs investissements structurants, notamment :

- La dernière tranche du paiement de l'acquisition du **Pradon**,
- Les études et le lancement de sa réhabilitation en école maternelle,
- La phase 2 des études sur le réseau d'eaux pluviales,
- L'extension de la salle des sports,
- La finalisation de l'accessibilité des bâtiments communaux,
- L'équipement du plan communal de sauvegarde.

Au cours du débat, plusieurs échanges ont porté sur :

- La nécessité de maîtriser durablement les dépenses de fonctionnement ;
- Les possibilités de financement du projet du Pradon par subventions, emprunts, mécénat et valorisation du patrimoine communal ;
- Les contraintes de trésorerie liées au versement différé des subventions ;
- La nécessité de préserver les capacités d'autofinancement de la commune.

Le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat sur le ROB 2026.

3 | Adoption de la charte du bénévole

Le Conseil municipal adopte la charte du bénévole applicable aux activités de la médiathèque municipale.
Adopté à l'unanimité

4 | Charte de prêt d'une boîte à histoires « Merlin »

Le Conseil municipal adopte la charte encadrant le prêt des boîtes à histoires "Merlin" au sein du réseau des médiathèques. La durée de prêt est fixée à 21 jours. En cas de perte, vol ou détérioration, le remplacement ou le remboursement du matériel est prévu à hauteur de 89,90 €
Adopté à l'unanimité

5 | Adoption de la charte du soutien scolaire et de l'aide aux devoirs de la médiathèque municipale

Le Conseil municipal adopte la charte encadrant les ateliers de soutien scolaire et d'aide aux devoirs organisés à la médiathèque municipale de Callian, au bénéfice des élèves volontaires, de la maternelle au lycée. Le dispositif repose sur l'intervention de bénévoles sous la responsabilité du responsable de la médiathèque.

Adopté à l'unanimité

6 | Charte de prêt d'une liseuse et autre matériel

Le Conseil municipal adopte la charte de prêt des liseuses et autres matériels technologiques du réseau des médiathèques. Le prêt est réservé aux adhérents âgés d'au moins 12 ans, pour une durée de 21 jours, avec suspension de prêt en cas de retard.

Adopté à l'unanimité

7 | Convention avec l'École de musique Fayence-Tourrettes

Le Conseil municipal adopte la charte de prêt des liseuses et autres matériels technologiques du réseau des médiathèques. Le prêt est réservé aux adhérents âgés d'au moins 12 ans, pour une durée de 21 jours, avec suspension de prêt en cas de retard.

Adopté à l'unanimité

8 | Rachat d'un véhicule utilitaire IVECO

Le Conseil municipal autorise le **rachat du véhicule utilitaire IVECO benne**, actuellement loué par la commune auprès d'IVECO CAPITAL, pour une valeur résiduelle de **358,75 € HT**. Le transfert de propriété interviendra à compter du **1^{er} juin 2026**, après acquittement du dernier loyer échu le **1^{er} mai 2026**.

Adopté à l'unanimité

8 | Tarifs des séjours ALSH 2026

Le Conseil municipal approuve les tarifs de participation des familles pour les séjours organisés dans le cadre de l'ALSH 2026 :

- **80 €** pour le séjour camping au **Camping du Pont d'Avignon**, du 21 au 25 juillet 2026 ;
- **300 €** pour le séjour en **Italie**, du 4 au 8 août 2026.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Au titre des questions diverses, plusieurs sujets ont été évoqués :

- La perspective d'un **enregistrement** puis, à terme, d'une **captation ou diffusion** des séances du conseil municipal, sous réserve des moyens techniques nécessaires ;
- La nécessité de **sonoriser la salle** afin d'améliorer les échanges et les conditions de travail du Conseil ;
- Un point d'information sur le dossier du **Pradon**, notamment à la suite de la visite de l'Architecte des Bâtiments de France, jugée positive ;
- Une information sur les possibilités de mobilisation de financements extérieurs, notamment au titre de l'action sociale.



UN BEAU GESTE !

Le 21 janvier dernier, l'association Montaurousienne « Au cœur des saisons » a remis un don de 5000 euros à l'école élémentaire « Georges Bauquier » de notre commune dans le cadre de leur projet de classe de neige, permettant ainsi la diminution de la participation financière des familles.

Un très grand merci aux bénévoles de cette association caritative.

MÉDIATHÈQUE



Trop souvent, hélas, encore cataloguée comme un simple endroit où l'on prête des livres, la médiathèque est bien plus que cela.

Lieu de rencontre intergénérationnel où tout au long de l'année, bébés lecteurs, écoliers, lycéens, et adultes de tout âge se côtoient, la médiathèque est un véritable 3ème lieu de sociabilisation et d'intégration.

Preuve en est la remise des Diplômes d'Etude en langue Française (DELF), diplôme officiel décerné par le ministère de l'éducation nationale aux huit candidates qui ont pendant l'année 2025 sous l'égide de leurs professeurs bénévoles travaillé pour acquérir ce diplôme qui facilitera leur vie professionnelle.



SERVICE JEUNESSE



Pour donner suite au succès des précédents séjours organisés par le Service Jeunesse de Callian et face à l'enthousiasme des familles, un nouveau séjour hivernal a été proposé aux enfants cette année.

Grâce au soutien financier de la municipalité, les jeunes Callianais ont eu l'opportunité de partir dans la magnifique vallée de l'Ubaye, au village vacances Lou Riouclar, afin de découvrir ou approfondir la pratique des sports de montagne dans un cadre sécurisé et éducatif.

Ce séjour avait pour objectifs de permettre aux enfants de découvrir et pratiquer des activités de neige en pleine nature, de mieux comprendre les spécificités du milieu montagnard en hiver et de s'ouvrir à différentes thématiques environnementales et scientifiques, notamment autour de la faune sauvage et de l'astronomie. Il s'agissait également de vivre une expérience collective favorisant l'entraide, le respect et la coopération.



Au programme : ski, randonnée en raquettes, patinage sur glace, séance au planétarium et atelier autour du loup. Autant d'activités qui ont permis aux enfants d'apprendre tout en s'amusant.

Ce séjour a également été l'occasion de renforcer les liens entre les participants : les plus grands ont naturellement pris soin des plus petits, créant une belle dynamique de groupe.

Le Service Jeunesse tient également à remercier chaleureusement les animateurs ayant accompagné les enfants tout au long de ce séjour pour leur engagement, leur bienveillance et leur énergie, qui ont largement contribué à la réussite de cette belle aventure.

Un séjour riche en découvertes et en souvenirs pour les jeunes du Service Jeunesse de Callian

Di amore Laura
Directrice du Service jeunesse

TRAVAUX



Mise en place chemin du Presbytère d'un panneau d'information communal.



Sécurisation de l'accès du jardin « Goerg » par la mise en place d'une rampe et par la reprise des escaliers par le personnel du service technique communal.



PARTENARIAT

Réception du minibus destiné à être utilisé pour le transport des enfants dans le cadre du service jeunesse municipal.

Cette opération a pu être menée à son terme grâce au mécénat publicitaire des annonceurs permettant ainsi de promouvoir l'image de la commune tout en renforçant notre équipement.

Un grand merci aux entreprises qui ont répondu positivement à notre sollicitation.



La Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF) finance vos covoiturages du quotidien !

Pour faciliter les déplacements sur le territoire, la CCPF met en place un dispositif de covoiturage avec BlaBlaCar Daily.

Ce qu'il faut retenir :

- Les conducteurs sont rémunérés à chaque trajet
- Les passagers voyagent gratuitement
- Le dispositif est financé par la Communauté de Communes du Pays de Fayence

Une solution simple pour partager vos trajets du quotidien (travail, école, activités), faire des économies et contribuer à des routes plus fluides, moins de pollution... et plus de convivialité au quotidien.

Téléchargez l'application : <https://www.blablacardaily.com/telechargement>



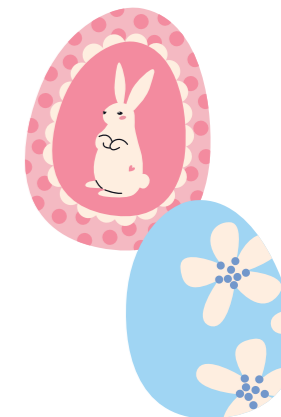
CALLIAN «AUTOUR DE LA TRUFFE»



La trêve a été courte, car en ce premier dimanche de l'année, sous un froid soleil hivernal, le village a renoué avec ses animations.

Les visiteurs ont pu déambuler entre les stands à la découverte de produits gastronomiques où la truffe noire était reine. Les restaurateurs ont joué le jeu en proposant des menus sur ce thème pour le bonheur des amateurs.

CHASSE AUX OEUFS



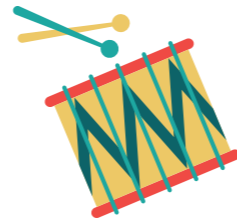
Sous le soleil et le ciel bleu, la traditionnelle chasse aux œufs de Pâques organisée de main de maître par le comité des fêtes a obtenu un véritable succès.

Dès l'heure prévue, la ligne de départ était envahie par les enfants tout excités à l'idée de trouver les fameux trésors sucrés soigneusement cachés dans le bois du parcours santé. Cet événement qui réunit des familles, des amis et des inconnus autour d'un moment festif, et convivial est une belle réussite.

Merci à tous les bénévoles.



CARNAVAL



Le nouveau comité des fêtes a mis la barre très haut pour sa toute première animation en renouant avec la tradition carnavalesque.

Bravo pour ce challenge amplement réussi. Le défilé des chars plus originaux les uns que les autres suivi par une foule joyeuse et motivée à rempli l'air d'une ambiance festive, apaisée et bon enfant. Les visages étaient heureux, le village retrouvait son insouciance.

Félicitations à toutes les personnes qui ont œuvré longtemps en amont afin que cette journée soit un véritable succès de cohésion sociale : comité des fêtes, bénévoles, associations, commerçants etc...

LE GUIDE DES FORMALITÉS DEMARCHES ADMINISTRATIVES

OBJET	OU S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	RÈGLEMENT, DÉLAIS
Carte Nationale d'Identité (CNI)	Mairie de Fayence Prédemande sur ants.gouv.fr Mairie de Montauroux	2 photos d'identité (photographe ou Photomaton agréé) Présence du demandeur obligatoire 1 copie intégrale d'acte de naissance (moins de 3 mois) - selon le cas 1 justificatif de domicile (moins de 3 mois) (facture eau/EDF/téléphone/Impôts) L'ancienne carte / en cas de perte ou vol : déclaration + 25€ en timbres fiscaux Pour les mineurs CNI du parent demandeur + livret de famille	Gratuit délai 3 semaines minimum
Passeport	Mairie de Fayence Mairie de Montauroux	Sur rendez vous au 04 94 39 15 00 - délais variable Le dossier ne sera établi que sur présentation de la totalité des pièces demandées et en présence du demandeur. Majeurs : 86€ en timbres fiscaux Mineurs 0 à 15 ans : 17€ en timbres fiscaux Mineurs 15 à 18 ans : 42€ en timbres fiscaux	Délais variable
Permis de Conduire National	Ants.gouv.fr	Selon le cas, nouvelles dispositions à compter du 16 Septembre 2013 Se renseigner en Mairie Duplicata perte ou vol : 25 € en timbres fiscaux	Gratuit délai variable selon période
Perte CNI, Passeport	Mairie	Déclaration, remise du récépissé valable 1 à 2 mois suivant pièce	Gratuit, immédiat
Vols tous papiers d'identité	Gendarmerie	Récépissé valable 2 mois	Gratuit, immédiat
Sortie de territoire (enfant mineur) non accompagné	Autorisation de sortie du territoire (AST) : cerfa n°15646*01 à télécharger sur internet accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.		
Copie d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance ou Ministère des affaires étrangères	Demande écrite par l'intéressé motivant la nécessité ; fournir CNI préciser date de naissance et filiation ou depuis servicepublic.fr	Gratuit Enveloppe timbrée Délai variable
Extrait du casier judiciaire	Casier Judiciaire National	Demande par écrit 107,rue du Landreau 44079 Nantes cedex 01 ou internet www.cjn.justice.gouv.fr	Gratuit 8 Jours
Déclaration de naissance	Mairie du lieu d'accouchement	Certificat médical de naissance, livret de famille ou CNI	Gratuit, immédiat
Reconnaissance d'enfant	Mairie	CNI du ou des parents Si déclaration conjointe : présence des deux parents obligatoire	Gratuit, immédiat
Déclaration de décès	Mairie du lieu de décès	Certificat médical de décès et livret de famille ou acte de naissance	Gratuit, immédiat
Carte d'électeur	Mairie	CNI ou passeport en cours de validité, justificatif de domicile de moins de 3 mois	Gratuit Toute l'année
Cimetière	Police municipale	Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30	
(Recensement militaire)	Mairie ou site servicepublic.fr	Livret de famille des parents Pour les filles et les garçons de nationalité française de 16 ans révolus (présence de l'intéressé ou du représentant légal)	Gratuit Immédiat Obligatoire
R.S.A.	Mairie	Se renseigner auprès du Service Social de la Mairie	Gratuit Sur RDV
Attestations d'accueil (procédure à compter du 01/01/2005)	Mairie	Hébergeant : CNI, Passeport ou Carte de séjour, justificatif de domicile (EDF, Téléphone) document prouvant la qualité de propriétaire ou locataire. Dates d'accueil antérieurs Hébergé : nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, n° du passeport, adresse dans le pays d'origine.Si accompagné préciser nom, prénom, date et lieu de naissance (uniquement épouse et enfants), délai et date du séjour (3 mois maximum)	Timbre fiscal 30€ délai variable
Urbanisme	Mairie	Permis de construire par maison individuelle et / ou ses annexes : cerfa N°13406*11 (3 exemplaires) Déclaration préalable : nouveaux cerfas N°13703*11, 13702*09 et 13404*10 selon les cas (2 exemplaires) Permis de construire ou d'aménager : cerfa N°13409*11 Certificat d'urbanisme : cerfa N°13410*08 - Permis de démolir : cerfa N°13405*09	Délai d'instruction variable selon la demande
Inscriptions école maternelle	Mairie	Première année uniquement ou changement de commune. Fournir livret de famille et justificatif de domicile et certificat de radiation pour le changement de commune	
Inscription transport scolaire	zou.maregionsud.fr		
Inscriptions école élémentaire et maternelle	Mairie	Première année uniquement ou changement de commune. Fournir livret de famille et justificatif de domicile, carnet de santé et certificat de radiation pour le changement de commune. Fournir le livret de Famille et justificatif de domicile ou jugement de séparation	Gratuit

NUMÉROS UTILES

- ▶ **RCSC & CCFF CALLIAN**
09 75 41 77 16
 - Permanence : tous les mercredis de 10h à 12h
 - 37 rue du Vallat - Callian
- ▶ **MAIRIE**
04 94 39 98 40
 - Horaires Mairie : lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
 - Horaires urbanisme (fermé le lundi et mercredi) - Permanence téléphonique : le mardi et jeudi de 14h30 à 16h30 et le vendredi de 10h à 12h
- ▶ **POLICE MUNICIPALE** : **04 94 76 42 12**
 - Horaires : lundi au vendredi de 8h30 à 12h et le samedi de 9h à 12h
- ▶ **MÉDIATHÈQUE** : **04 94 76 59 16**
- ▶ **BUREAU INFORMATION TOURISME** : **04 94 47 75 77**
- ▶ **LA POSTE** : **04 94 60 61 98**
- ▶ **PHARMACIE** : **04 94 76 53 11**
 - Horaires : lundi au vendredi de 8h30 à 19h30 et le samedi de 8h30 à 19h
- ▶ **CONSULTATIONS SOCIALES** :
Château Goerg (uniquement sur rendez-vous) : **04 83 95 55 10**
- ▶ **ASSISTANTE SOCIALE** : tous les mardis matins sauf le 1^{er} du mois, au C.C.A.S.- Château Goerg, Callian : **04 94 47 69 84**
- ▶ **ENTRAIDE SOCIALE (AIDE MÉNAGÈRE)**
jeudi de 14h à 15
Salle des sports : **04 94 47 75 60**
École primaire : **04 94 76 41 61**
École maternelle : **04 94 47 70 40**
Paroisse : **04 94 39 06 20**
Taxi Zilou : **06 71 51 36 86**
- ▶ **AUDIOPROTHÉSISTES**
Jérôme JILLIOT : **04 94 68 32 09**
Virginie TARAUD-JILLIOT
Marine FELIX, Pierre DEMUN : **04 94 67 06 17**
- ▶ **INFIRMIÈRES**
Karine GRUWEZ : **04 94 47 74 75**
Jessica HIRAUT : **04 94 67 72 37**
Cédric LEJEUNE : **06 68 69 32 63**
- ▶ **KINÉSITHÉRAPEUTES**
Patricia DELSENY : **04 94 67 02 56**
Fabrice MARTEAU : **04 94 47 73 08**
Vincent THUMELAIRE : **06 07 46 50 70**
- ▶ **PÉDICURE-PODOLOGUE**
Gaëlle FOURTHON : **04 94 39 86 26 - 07 62 49 12 34**

- ▶ **ACUPONCTURE**
Valérie LEVEL Énergétique chinoise / Shiatsu : **06 09 69 17 63**
- ▶ **OSTÉOPATHES**
Pauline GUIGNON-TETON : **06 76 85 23 47**
Pascale FEMY : **06 80 44 96 27**
- ▶ **ORTOPHONISTES**
Charlotte BERNASCONI : **04 94 39 75 26**
Béatrice ZARRIBOUCHE : **06 62 68 51 82**
- ▶ **ERGOTHÉRAPEUTE D.E**
Adeline ALBERT : **06 85 27 59 33**
- ▶ **MICRO CRÈCHE «LOU TIBOU»** : **06 22 19 44 52**
- ▶ **PHOTO-THÉRAPEUTE / PORTRAIT / REPORTER DE VIE** :
Laetitia MIRALLES : **06 15 37 95 73**
www.laetitiamirallesphotographie.com
- ▶ **PSYCHOTHÉRAPIE/THÉRAPEUTE**
Laetitia LAHANIER : **07 61 74 07 54**
[laetitia.la@gmail.com](mailto:laetitia.la@ gmail.com)
www.laetitialahanier.com
- ▶ **OPHTALMOLOGISTE**
Mohamed MOKRANE : **06 09 58 67 47**
NATUROPATHE
Isabelle FG Diaz : **06 17 44 38 09**
- ▶ **SOPHROLOGUE**
Julie BOURHIS : **06 50 29 59 93**
Sabine N'GUYEN
Praticienne en énergétique traditionnelle
Chinoise : **06 73 02 54 46**
- ▶ **PSYCHOLOGUE**
Elodie RABOT : **06 14 45 71 82**
Liza MAGALHAES : **06 40 90 04 25**
- ▶ **CLINIQUE UNIVET CALLIAN**
Dr. PUTOD et Dr. DUBOIS : **04 94 47 61 64**
- ▶ **DIÉTÉTICIENNE**
Audrey GILLIRIBO : **06 46 46 88 90**
- ▶ **DENTISTE**
Jean-Marc STUDER : **04 94 76 32 81**
- ▶ **ORTHODENTISTE**
Olivier MONERY : **04 89 53 54 11**
- ▶ **GRAPHOPÉDAGOGUES**
(rééducation de l'écriture) :
Sandra FRAMBAC : **06 99 68 07 02**
Virginie SPATAZZA : **06 28 21 10 54**
- ▶ **MÉDECINS**
Jean-Yves HUET : **04 94 47 67 92**
Odiile LION : **04 94 47 67 92**
Natalia CASTAIGNE : **04 94 76 53 28**
Laure RAMOINO : **04 94 47 67 92**

N° UNIQUE

Pour toute urgence médicale : 15
Pompiers : 112 ou 18
Ambulance : 04 94 85 50 37
Gendarmerie : 17

Pharmacie de garde : 32 37
Centre anti-poison : 04 91 75 25 25
Centre grands brûlés : 04 91 94 16 69
Enfance maltraitée N°Vert :
0800 05 41 41

ENEDIS : 09 726 750 83 pour signaler une urgence concernant le réseau électrique
Orange : 0 800 083 083 pour signaler une urgence concernant le réseau téléphonique

ÉTAT CIVIL 2026

NAISSANCES /

NOUS SOUHAITONS LA BIENVENUE À :

Yamine IBRAHIMI
Julian BEDINO-GINOLA
Cassandra DETOEUF



ILS NOUS ONT QUITTÉS :

Annie SEUX
Serge DONATI
Patrice VIOT
Hélène DIXIUS
Jean CLERC
Diletta MINELLI
Simonne JENNESSON veuve WERCK
Juliette EMERIC épouse GAY
Odette NAVARRO veuve BELOTTI
Jean ARMATO
Jean PONCET
Jacques POULIN
Alde COSIMI
Françoise RABOT
Nicole TROCHON épouse ROSSINELLI
Simone FERRY veuve BRISSET
Gérard LOPEZ

Conformément à l'article 9 du code civil portant sur le respect de la vie privée, les informations ci-dessous ne sont publiées qu'avec l'accord des personnes concernées ou leurs familles.